Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 056-215600743-20261109-DEL061126_08-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE GUENIN

Arrondissement de Pontivy

Séance du 06/11/2026

Date de la convocation
31/10/2026

Date d'affichage
31/10/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 19 En exercice : 19 Votants : 19

A l'unanimité
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Réf	DEL06-11-2026-08

L'an 2026, le 6 novembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Guénin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Anthony ONNO, Maire.

Présents : M. Anthony ONNO, Maire, Mme Cécile DAMONNEVILLE, M. Gilles LE TONQUÈZE, Mme Sophie FRAVAL, M. Jean-Yves LE FORESTIER Mme Anne-Catherine JOUBIER, M. Joël LE MASSON, Mme Yvonne MORVANT, M. Daniel GUÉGAN, Mme Laurence GRIGNOUX, M. Grégory NOUREUX, M. Arnaud GUÉGAN, M. Jean-François POSTIC, M. Elie QUILLIEC, M. Nicolas QUILLERÉ, Mme Audrey LE MANOUR, Mme Mylène LE GUIDEC, Mme Anne-Laure LE BOUQUIN, Mme Clara GEGOUREL.

Secrétaire de séance : M. Arnaud GUÉGAN

Objet de la délibération : Incorporation au domaine non cadastré d'une parcelle communale affectée à la voirie publique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°19-12-2025-08 du 19 décembre 2025 autorisant la cession d'une parcelle communale à l'indivision Pierre-Sibilo,

VU le document d'arpentage n°1147V du 08/01/2026,

Considérant que lors du bornage, une partie de la voirie publique s'est retrouvée non cadastrée,

Considérant qu'à la demande des services fonciers et afin de régulariser cette situation, il est proposé d'incorporer la parcelle YB 193 du domaine privé de la commune dans le domaine non cadastré afin que toute la voirie ne forme qu'un seul et même ensemble non cadastré,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'INCORPORER au domaine non cadastré la parcelle communale YB 193 d'une superficie de 679 m² étant affectée à la voirie publique,**
- **D'AUTORISER M. le Maire à signer tout autre document se rapportant au dossier.**

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,
Anthony ONNO